

Délibération n°1

*Objet : Distribution
gratuite de composteurs
sur les communes de
Piquecos et Puycornet*

Date de convocation :
17/01/2012

Date d'affichage :
17/01/2012

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
23

Nombre de votants :
23

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le
Tribunal Administratif dans
un délai de 2 mois à compter
de sa notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille douze,
le 25 janvier à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames KUHN, LUENGO, PALMIE, TAURAN, Messieurs BARREAU, CHERON, HEBRARD, JOFRE, LABOUISSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, REYGADE, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, PARCELLIER, Messieurs CALVET, COUDERC, FARROUIL, MAUBERT, NOUGAYREDE, TAFOUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur REYGADE.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM met à disposition des administrés des composteurs en déchèterie au prix de 15 € depuis 2004.

Il rappelle aussi la délibération n°13 du 8 juin 2010 qui l'a autorisé à distribuer gratuitement des composteurs dans le cadre d'une expérimentation sur l'ensemble des foyers de la commune de Montastruc en 2010. Il rappelle que cette opération avait pour objectif de trouver une nouvelle solution de déploiement des composteurs afin d'augmenter la pratique du compostage et ainsi diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles. Il rappelle que cette distribution n'a pas été systématique mais adaptée en fonction des pratiques et des besoins des foyers.

Suite à cette expérimentation réalisée l'été 2010, une enquête menée en 2011 a permis de constater que les foyers qui s'étaient engagés continuent le compostage, que les composteurs distribués représentent un retour sur investissement raisonnable et enfin que plus de 90 % des foyers de la commune pratiquent désormais le compostage ou utilisent d'autres moyens de détournement des déchets fermentescibles.

Fort de ces résultats, Monsieur le Président propose de développer cette opération auprès d'autres communes de façon progressive afin de ne pas engager d'investissements lourds et afin de maîtriser la charge de travail de l'animateur. Après réflexion avec le Bureau du SIEEOM, il propose de cibler pour l'année 2012 des communes voisines de la commune de Montastruc qui accueillent notamment de nombreux néo-ruraux : Piquecos et Puycornet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide d'étendre la distribution gratuite des composteurs aux communes de Piquecos et de Puycornet,

Maintien la vente des composteurs à 15 € pour les autres communes du territoire,

Autorise son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -



Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lamolinarie', is written over the printed name.

Transmis au contrôle de

légalité le : 26/01/2012.....

Affiché le : 26/01/2012.....

Certifié exécutoire le : 26/01/2012.....

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lamolinarie', is written over the printed name 'Le Président'.